

# Femmes protestantes - femmes catholiques - femmes israélites : les femmes dans l'Eglise protestante

Autor(en): **Lescaze, Marie-Claire**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **63 (1975)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-274181>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# FEMMES PROTESTANTES — FEMMES CATHOLIQUES — FEMMES ISRAËLITES

## Les femmes dans l'Eglise Protestante

1901. Un membre du Consistoire (assemblée législative de l'Eglise nationale protestante de Genève) intervient contre l'électorat féminin dans l'Eglise, s'exclamant : «...Leurs occupations sont déjà si nombreuses dans leur département, qui est celui de l'intérieur, que je ne vois pas trop où elles prendraient le temps de faire une excursion dans celui de l'extérieur, qui appartient aux hommes. La vraie mère de famille, avec la direction du ménage, déjà si complexe, avec l'éducation et l'instruction des enfants, a une tâche si noble et si importante qu'elle ne peut s'y dérober un instant. »

1975. Je viens d'avoir une petite passe d'armes amusante — et non moins significative — avec un pasteur vaudois, qui avait intitulé un appel pour des collaboratrices ménagères et bénévoles : « On cherche Marthe ». Je lui reprochais d'avoir oublié Marie et lui rappelait amicalement que les femmes avaient passé de la légende à la réalité, des casseroles à la prise de conscience et au pouvoir, du silence à la parole et, dans l'Eglise, parfois même à la proclamation de la Parole...

Voici un extrait de sa réponse : « Pardonnez-moi d'avoir pensé avec le saint curé d'Arns qu'il y a une façon chrétienne de faire les casseroles, avec sainte Claire d'Assise qu'il y a une façon chrétienne de vivre dans le silence, avec la bienheureuse Vierge Marie, enfin, même parce qu'infinitement servante, qu'il y a sous le soleil une place irremplaçable pour la femme. Mea culpa. Pardonnez-moi d'avoir tenu des bruits de cuivre de l'année de la femme pour une douce rigolade, et de n'avoir jamais bien compris, je l'avoue, les femmes qui croient se grandir en crachant sur leur fourneau et en portant pantalons à braguette. Mea maxima culpa ».

En 75 ans, les arguments masculins n'ont pas tellement changé ! Pourtant, le statut de la femme dans l'Eglise a évolué souvent plus rapidement que dans la société. A Genève, par exemple, elle acquiert le droit de vote en 1910, elle est éligible dans les Conseils de paroisse depuis 1923, elle peut être pasteur auxiliaire depuis 1928 et pasteur titulaire depuis 1968. Toujours au bout du Léman, les femmes constituent

aujourd'hui les 36,7 % des Conseils de paroisse et les 22,5 % du Consistoire ; elles président 7 Conseils de paroisse sur 44 ; une femme a été présidente du Consistoire et quelques-unes siègent au Conseil exécutif depuis 1958.

Cette évolution, dans les chiffres, est assez remarquable, mais elle est loin, il faut bien le dire d'être la même dans tous les cantons. De plus, entre la femme pasteur sur le papier et la femme pasteur dans la réalité, il y a encore beaucoup de tabous, d'interdits et de blocages plus ou moins inconscients à surmonter.

Dans la lutte des femmes pour être reconnues membres à part entière, que ce soit dans la société ou dans l'Eglise, on retrouve toujours, me semble-t-il, deux constantes.

— Depuis l'Antiquité, ce sont les hommes qui ont défini ce qu'est la femme, sa place, son rôle, sa fonction. Ils l'ont défini par rapport à eux, par rapport à l'image qu'ils s'en faisaient, Lisez Platon ou Aristote et, plus proche de nous, Freud ou Nietzsche : tous ont « imaginé » la femme. A leur manière.

Dans l'Eglise, en particulier, on idéalise souvent la femme, la mère pour pouvoir mieux l'asservir, la renvoyer à ses enfants ou à ses casseroles. On

veut choisir pour elle. Elle sera mise à part, retirée du circuit. Une compensation à cela : la femme pourra être toute-puissante dans le domaine de l'intérieur (sa maison, son ménage, l'église de son village ou de son quartier). Mais les affaires de l'extérieur restent le domaine de l'homme. Ainsi les clefs du pouvoir réel demeurent en ses mains.

— Lorsqu'il y a ouverture des portes et que des femmes accèdent peu à peu à des postes de responsabilités, cela déclenche toujours une réaction d'angoisse chez les hommes. L'indépendance de la femme fait peur. Ou alors, on se sécurise en disant qu'elle est masculine ou encore qu'elle est l'homme de la famille, parce qu'elle prend certaines responsabilités !

En 1923, lorsqu'il était question d'accueillir les femmes dans les Conseils de paroisse, à Genève, un membre du Consistoire a déclaré notamment : «...Il est à craindre que l'élément masculin ne s'élimine peu à peu des Conseils et que cela ne paraisse donner raison à ceux qui vont répéter que la religion est affaire de femme ». Là encore, réaction de peur masquée sous un raisonnement d'une apparente objectivité !

Aujourd'hui, dans l'Eglise et dans la société, la femme qu'on a si souvent « imaginée » veut s'isoler en elle-même pour entendre — et faire entendre — sa propre voix. Ce n'est pas une recherche égoïste et stérile d'un petit groupe d'intellectuelles frustrées et déséquilibrées. Cette quête — qui comporte aussi certains excès — a fait éclater les frontières. Si elle remet l'homme en cause, c'est finalement pour que femmes et hommes se sentent mieux « dans leur peau » au sein d'un monde (et d'une Eglise) où la collaboration dans l'égalité remplacerait la collaboration dans l'inégalité. Personnellement, j'aimerais que ce soit la femme qui, demain, dans notre monde agressif, « invente une parole qui ne soit pas oppressive, une parole qui ne couperait pas la parole mais délierait les langues », ainsi que l'a remarquablement écrit Annie Leclerc, dans « Parole de femme ».

Marie-Claire Lescaze

1 Chiffres et citations tirés de l'étude du pasteur A. Senaud sur l'évolution de la situation de la femme dans l'Eglise nationale protestante de Genève, de 1900 à 1975.

## Situation de la femme dans l'Eglise catholique romaine

Dans l'Eglise catholique romaine, la situation de la femme est-elle fondamentalement différente de celle qu'elle occupe dans les Eglises issues de la Réforme ou dans les autres Eglises sœurs ? Certainement pas.

Car, en effet, cette position dépend avant tout d'un schéma culturel qui est d'ailleurs à peu près le même dans l'Eglise et la société.

### UN BIEN LOURD HÉRITAGE

Trois causes principales ont contribué à bâtir ce schéma.

**Une cause économique :** le christianisme est né dans le bassin de la Méditerranée, au cœur d'une civilisation de type agraire ; dans la société de ce temps, structurée selon un ordre modèle hiérarchique, stable, et toute empreinte d'images symboliques issues du paganisme, les manifestations humaines suivaient le rythme des saisons. Alors, la force musculaire de l'homme jouait un rôle prépondérant, puisque la plupart des travaux se faisaient encore à la main, tandis que la femme remplissait « au foyer » une fonction économique importante, faisant littéralement le feu, le pain, la toile.

**Une cause physiologique :** autrefois, la maternité — encore totalement subordonnée à la nature — occupait toute la vie d'une femme ; cette vie elle-même étant alors plus courte, on mourait fréquemment en couches et on perdait des enfants en bas âge.

De là sont issues ces images symboliques, aussi durables que rituelles, et scientifiquement non fondées : la femme assimilée à la Terre-Mère, réceptive et passive — avec son œuvre de maternité contraignante, secrète et mystérieuse — et l'homme, essentiellement actif, dominateur... voire agressif, assimilé lui, à la liberté.

**Une cause théologique :** si l'on ajoute encore à ce schéma une interprétation pour le moins abusive de certains textes de la Genèse — création différenciée de l'homme et de la femme et péché originel essentiellement assimilé à une faute sexuelle — on enferme le couple humain dans un état dont le christianisme lui-même ne pourra le délivrer.

Il faut aussi rappeler, pour une meilleure compréhension des choses, que — jusqu'à il y a très peu de temps — l'exégèse biblique fut toujours un travail masculin, et qui plus est, un travail d'hommes astreints par discipline au célibat. On peut donc affirmer qu'ils étaient, par définition, les moins aptes et les moins enclins à comprendre et à définir l'être féminin. De là s'élabore une théologie essentiellement misogyne.

De la seule autorité de l'homme, découle sa supériorité : étant créé le premier, lui seul est à l'image de Dieu ; la femme étant créée de l'homme, elle ne l'est que par cet intermédiaire ; seule son âme est véritablement à l'image de Dieu... quand encore, on lui en concède une, ce qui fit question, sauf erreur, au Concile de Nicée. Dès le récit de la Création, voici la femme envisagée comme un être second.

De plus, pour son malheur, elle va être considérée comme la cause et l'auteur du péché : « C'est elle et non Adam qui s'est laissé séduire et s'est

rendue coupable de transgression. » (1 Tim. II, 12 à 14).

De là à ériger tout cela en « loi naturelle », et à le couler dans le moule juridique, il n'y avait qu'un pas, qui fut franchi allègrement, sans autre forme de réflexion : « Il est de l'ordre naturel, chez les humains, que les femmes servent les hommes... parce qu'il est juste que l'inférieur serve le supérieur. » (Saint-Augustin). L'homme, lui, ne doit pas se couvrir la tête parce qu'il est l'image et le reflet de Dieu. Quant à la femme, elle est le reflet de l'homme, voilà pourquoi elle doit avoir sur la tête un signe de sujétion. » (1 Cor. XIV, 35.)

### UN VÉRITABLE CERCLE VICIEUX

Pour échapper à cette condition inférieure, subalterne — et de plus fondamentalement pécheresse — la femme n'aura que deux issues : d'une part, la maternité, et de l'autre, la virginité consacrée, la vie au foyer ou le cloître et, de nouveau, sur le plan juridique, un statut de totale dépendance et soumission et, en tout cas, l'exclusion des affaires du monde.

« La femme est donnée à l'homme pour qu'elle fasse des enfants ; elle est donc sa propriété, comme l'arbre à fruit est celle du jardinier. » (Napoléon dans le Mémorial de Sainte-Hélène) « La femme est une propriété que l'on acquiert par contrat. Elle n'est à proprement parler qu'une annexe de l'homme. » (Balzac).

(Notes tirées de « L'autre semblable » de F. Dumas, p. 14, cit. J.-M. Aubert « L'Eglise et la femme »).

Mère de famille ou religieuse, voici la femme « rachetée », idéalisée, mise parfois sur un piédestal, mais, du même coup totalement niée dans sa sexualité propre, retirée de la vie publique, bref totalement évacuée en tant que concurrente éventuelle, ou même, en tant que simple partenaire. Dorénavant, que ce soit dans la société civile ou dans la société ecclésiastique, seuls les mâles auront le soin de gérer un univers organisé par eux.

### UN ANTIFÉMINISME ABSOLUMENT INJUSTIFIÉ

Or, rien, à proprement parler, ne justifie encore — dans notre société industrialisée — de telles catégories. La force musculaire de l'homme n'y joue plus le rôle primordial d'autrefois ; et du même coup, le travail de la femme a perdu sa valeur productive : tourner un bouton pour allumer la cuisinière électrique, acheter du pain tout cuit et des habits tout faits n'a guère de retombée valorisante ; la ménagère est devenue essentiellement consommatrice.

Enfin, pendant les dernières guerres, en remplaçant les hommes au bureau, aux champs, à l'usine, les femmes devaient donner la preuve de leurs capacités et de leur endurance. Aussi ont-elles, depuis, logiquement réclamé l'accès à l'instruction, le droit de vote, la participation aux affaires de l'Etat.

La maternité elle-même ne remplit plus leur vie entière : on ne meurt presque plus en couches, la mortalité infantile a chuté, enfin, surtout, la femme survit de vingt ou trente ans maintenant à sa période génétiquement féconde. On sait aussi... de

science sûre, qu'elle participe autant que l'homme à la transmission du patrimoine génétique.

En un mot, notre monde n'est plus celui des origines. Tout est radicalement changé. Et quant au plan théologique, rien n'a jamais justifié pareille misogynie.

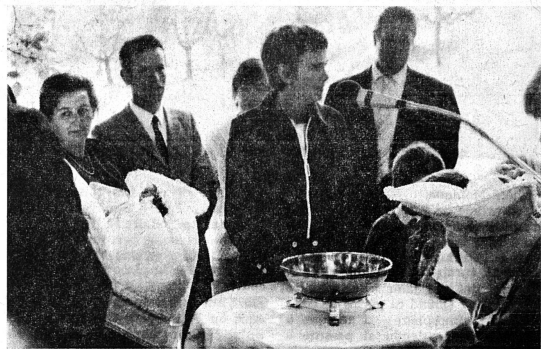
En complément au second texte de la Genèse (G II, 21 à 25) celui qui le précède (soit G I, 26 à 28) affirme : « Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, homme et femme il les créa ». Et à ce texte s'en ajoute un autre, (G 5, 1 à 32). Le jour où Dieu créa Adam, il le fit à la ressemblance de Dieu. Homme et femme il les créa, il les bénit et leur donna le nom d'hommes le jour où ils furent créés. » Ces deux textes indiquent donc clairement qu'au niveau de la Création, on ne peut faire de différence fondamentale de valeur entre l'homme et la femme.

Pour ce qui touche la faute originelle et pour si commode que ce soit à la moitié du genre humain d'en avoir rendu Eve uniquement responsable, il est bien clair qu'une telle argumentation ne tient pas : d'une part, on ne peut pas ramener cette faute au seul péché de la chair ; et d'autre part, chacun, d'Adam et d'Eve, ayant commis à son tour un péché, il est assez oiseux de chercher à savoir lequel a commencé ou lequel est le plus coupable.

Ce qui importe véritablement, dans le contexte qui nous occupe ici, c'est le message de l'Evangile : message de rédemption, de libération, totale, inconditionnelle, message clair s'il en fut quand on réalise le prix dont il fut payé.

Au plan de la foi, au plan de la grâce, au plan du salut, aucune différence entre les sexes, aucune subordination de l'un à l'autre. La rédemption s'adresse à tous sans distinction. Dieu veut le salut de toutes les créatures humaines ; il n'établit aucune différence entre l'homme et la femme quant à la destinée qu'il leur réserve, ni quant aux moyens de salut qu'il met à leur disposition. La sainteté qui est la véritable échelle des valeurs, n'est pas le privilège d'une catégorie particulière : hommes et femmes, faibles et puissants peuvent y accéder indifféremment. » (La femme dans l'Eglise à la lumière de l'Evangile. Valentine Buisseret, o. p.)

Dans l'Evangile, la femme occupe une place de choix. A l'aube même du christianisme — dès l'Annonciation — la promesse du salut dépend de l'acceptation de Marie. Sur les chemins de Galilée, Jésus s'avance, entouré de femmes et ce sont elles, surtout, qui le suivront jusqu'au pied de la croix. Bien plus, dans ses éléments les plus fondamentaux, la Révélation est d'abord reçue et transmise par des femmes : c'est la Samaritaine au bord du puits et Marie-Madeleine au tombeau qui ont eu — les premières — connaissance du Messie et de la Résurrection et, portées de la Bonne Nouvelle, elles auront pour mission — pour ministère — de la porter aux autres. Dans le récit de Marthe et de Marie, ce n'est pas Marthe — la mé-



Une femme pasteur procède à un baptême en plein air à Sursee.

## La femme dans la Synagogue

Pour mieux comprendre la place qu'occupe la femme dans la Communauté juive moderne, il faut remonter aux sources, et ne pas perdre de vue que le judaïsme est né en Orient, il y a de cela environ 40 siècles. Les caractéristiques physiologiques et spirituelles de ces populations, les conditions géographiques et climatiques de ces régions, ont grandement influencé l'élaboration des pratiques religieuses.

Le rôle essentiel de la femme dans la tradition juive est défini au chap. 2, v. 18, de la Genèse : « il n'est pas bon que l'homme soit seul, je lui ferai une aide digne de lui. » La femme est considérée comme l'égal de l'homme, comme sa compagne, sa collaboratrice.

Le 2e point important est l'obligation qu'ont les humains de l'antiquité de se marier, et d'enfanter, en accomplissement de la Torah (nom hébraïque des 5 livres de Moïse) : « croissez et multipliez » Genèse chap. 9 v. 1. Au moins 2 enfants est un devoir impératif. Compte tenu de la précoïté des Orientaux, à huit ans, la jeune fille est le plus souvent déjà mariée, selon le choix de son père ! — A noter qu'à sa majorité, 12 ans, elle est en droit de divorcer. — Dans la généralité des cas les maternités vont se succéder régulièrement, d'où le rôle primordial et accablant de la mère, et de l'éducatrice. Cela explique que la sphère d'activité de la femme diffère de celle de l'homme sexe ; ses charges domestiques et maternelles la dispensent de tous les devoirs religieux qui doivent avoir lieu à un moment précis de la journée. Cela explique le rôle aujourd'hui encore très effacé, de la femme dans la pratique religieuse proprement dite, et son absence du Rabinat.

Profondément respectée, la femme règne souverainement au sein de sa famille. Elle a pour mission d'inculquer à ses enfants les principes du judaïsme, afin que ce patrimoine religieux soit transmis de générations en générations. Selon le Roi Salomon, Proverbes chap. 31 v. 10, la femme idéale incarne tout à la fois l'Amour, la Bonté, la Générosité et le Travail.

Au cours des siècles, une évolution s'est faite, selon le principe que la coutume engendre la loi.

Aujourd'hui, la femme juive est libre de son cœur et de son corps. Le Rabinat, dans sa majorité, accepte les mesures anti-conceptionnelles. En ce qui concerne l'interruption de la grossesse, défense est faite de tuer la vie en puissance. Néanmoins, l'état de santé de la mère est à considérer en premier lieu, et c'est la décision de la Faculté qui est prépondérante.

Au sein des communautés juives de Suisse, l'égalité des droits a suivi de peu l'égalité des droits civiques ; une collaboration s'est établie graduellement. Mais nous avons encore notre domaine réservé : l'instruction religieuse, les questions culturelles, et l'assistance sociale. Aucune femme ne siège à Lausanne au comité de la Communauté, pas plus qu'au Comité directeur à Berne ; Zurich fait exception avec une représentante. Par contre à Lausanne nous sommes présentes dans différentes commissions au côté de collègues masculins, et cela depuis une quinzaine d'années déjà.

L'évolution se poursuit. En Israël, la femme est totalement, et à tous les niveaux, l'égal de l'homme dans la société. D'autre part, récemment, les communautés réformées des Etats-Unis ont aboli la dernière discrimination : la femme a accès au Rabinat.

D. Dreyfus.